

Le consentement dans le code civil



DISSERTATION

Introduction

Accroche: Solus consensus obligat: le consentement seul oblige.

-La place du consentement au centre du code civil.

Art 1109: relativisation de cet article (conditions pour la validité du consentement).

Remarque: le consensualisme est en rapport simplement avec les *conditions de forme*, et non pas de fond. Il y a simplement besoin d'être d'accord: pas besoin de rite, notaire, écrit...

Définition: il ne pas oublier la définition du code civil, il fait partie du sujet. Il faut se demander, ce qui est hors du code civil. Tous les mots du sujet doivent être définis.

Le consentement: élément de fond de formation du contrat. Rencontre de volonté qui crée des effets de droits. Conditions de forme à travers le consensualisme.

Code civil: recueil officiel des dispositions législatives et réglementaires qui régissent le droit civil. Qui date de 1804: on fonctionne sur un recueil qui date de deux siècles. Dans beaucoup d'articles, le code civil n'a pas bougé textuellement. Les évolutions ont pourtant été énormes.

Droit civil: droit commun, droit qui s'applique en l'absence d'autres règles.

Intérêt du sujet: code civil se fonde sur l'autonomie de la volonté, mesure, point de départ et mesure des obligations. Ça mettrait cependant en cause la sécurité juridique, mais n'est-ce pas donner trop de pouvoir à la volonté? Dans le code civil ce n'est pas le consentement qui fonde cela, mais le fait qu'on respecte les règles imposées. Au-delà, le contrat est enchâssé dans des règles.

-Volontarisme social, rapport loi\contrat. Le poids qu'on donne à la logique contractuelle. Quelles bornes donner au consentement?

-**Enjeux du consentement:** quelles sont les caractéristiques du code civile, mais quelles sont les insuffisances du code civil? Le code civil prévoit surtout des mesures **curatives plutôt que préventives**. Ces règles proviennent essentiellement du droit de la consommation.

-**Projet Chancellerie, inspiré du projet Catalla.** Le consentement doit d'abord exister (l'individu est libre donc il doit consentir), le code civile n'en dit pas une ligne.

-**Sur l'existence du consentement:** la jurisprudence a pris le relais, mais elle est parfois floue. Du fait de la complexification des rapports économiques et sociaux, il y a des besoins de négociation, de pourparlers...Le contexte a évolué mais pas les textes.

Dans l'intérêt du sujet on met en relation les termes qu'on a ensuite définis, ne faut pas en laisser de côté. On ne les dissocie plus après. Ce n'est pas seulement l'actualité du sujet, mais de chacun des termes.

Problématique proposée:
Le code civil pose-t-il un corpus de règles uniformes quant au consentement?

Idées de développement et plan



- 1109 et s: vices du consentement
- La capacité
- Objet (possible, déterminé)
- Cause
- Contrat électronique
- Règles de forme
- Problème de l'offre et de l'acceptation
- Obligation précontractuelle d'information
- Problématique de l'abus
- Problématique du retrait de l'offre
- Délai de rétractation
- Formalisme informatif

Nullité comme sanction lorsqu'il y a vice du consentement. Que prévoit le code civil au niveau de l'étendu de la nullité?. La jurisprudence nuance le propos textuel du code en se demandant si le critère avait une valeur déterminante pour la conclusion du contrat;

→ Contrats entre absents (émission et réception).

— Ce n'est pas dans le code civil. Ce sont des mesures préventives.

Mesure du droit de la consommation: le délai de rétractation, qui n'est pas dans le code civil.

Limites du code civil dans le processus de formation du contrat.

Problématique: le code civil parvient-il à protéger efficacement le consentement des parties et garantir l'existence de celui-ci lors qu'elles contractent?

I. Une protection individuelle et curative par le code civil

A. Les vices du consentement: moyen essentiel de protection du consentement ou de la volonté contractuelle

B. La nullité du contrat: sanction de l'absence d'une véritable volonté contractuelle

II. Les insuffisances du code civil face à l'évolution du droit des contrats

A. L'absence d'une protection préventive du consentement

B. L'absence de règles régissant le processus de formation du contrat

-Offre, acceptation, pourparlers: jurisprudence, zones d'incertitudes, d'imprécision

-Projet Chancellerie: nouveautés en droit des contrats, qui reprennent les règles jurisprudentielles.

Les règles du code civil sont elles suffisantes pour répondre aux besoins de la société en ce qui concerne l'encadrement de l'existence et de la protection du consentement?